



# Conseil Municipal

2 avril 2024

Salle du Conseil Municipal



# Ordre du jour

## DELIBERATIONS

1. Finances : Affectation du résultat 2023
2. Finances : Vote des taux d'imposition 2024
3. Finances : Vote du budget principal 2024
4. Finances : Approbation de la mise en œuvre dès 2024 du compte financier unique CFU
5. Finances : Admission en non valeur
6. Travaux : Approbation du protocole pour la poursuite des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

# Affectation du résultat 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	608 924.23	536 504.46

Proposition Affectation		
en investissement		report en fonctionnement
Besoin de financement 2023 (déficit)	0.00 €	<b>236 504.46€</b>
Complément de financement 2024	300 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>300 000.00 €</b>	

**PROPOSITION**

**APPROUVER** l'affectation du résultat 2023

# Vote des taux d'imposition

	2023	2024
TH	13.97 %	13.97 %
TFB	41.61 %	41.61 %
TFNB	73.94 %	73.94 %

**PROPOSITION**

**APPROUVER** les taux 2024

# Vote du budget primitif 2024

Suite à la loi « Engagement et proximité adoptée le 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par élu au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés, doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

**La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération.**

Elu	Montant brut annuel COMMUNE	Montant brut annuel 3CG	Montant brut annuel SIECT	TOTAL BRUT annuel
PASIAN Frédéric	23 803.74 €	9 028.02 €		32 831.76 €
BOYÉ Brigitte	8 736.00 €			8 736.00 €
BRUSTON Joël	8 736.00 €			8 736.00 €
PEYRON Sandrine	8 736.00 €			8 736.00 €
MICLO Olivier	8 736.00 €			8 736.00 €
MERCI Catherine	8 736.00 €			8 736.00 €
EXPOSITO Christophe	8 736.00 €			8 736.00 €
NOUNIS Anne-Marie	8 736.00 €			8 736.00 €
MORO Sébastien	2 793.54 €			2 793.54 €
BOULP Lauriane	2 793.54 €		5 747.76 €	8 541.30 €
PHI-VAN-NAM Mei-Ling	2 793.54 €			2 793.54 €
MOREAU Sophie	2 793.54 €			2 793.54 €
LESCAUT Carine	2 793.54 €			2 793.54 €
RABARIJAONA Ludivine	2 793.54 €			2 793.54 €

<b>Associations</b>	<b>2024</b>
Ainsi danse	1 000.00 €
AMK	800.00 €
Boutik O Communs	500.00 €
Boxe	450.00 €
Budo	300.00 €
Cheveux d'Argent	350.00 €
Foot	7 500.00 €
Groupe Vocal	300.00 €
Guidon Lhermois	650.00 €
Judo club	1 000.00 €
Lherminots	2 250.00 €
MJC	19 000.00 €
Pétanque	1 000.00 €
Road's Raptor	300.00 €
Savès Patrimoine	200.00 €
Tennis	2 300.00 €
Collège ASS Sportive	350.00 €
Coopérative collective Élémentaire	5 300.00 €
Coopérative collective Maternelle	3 180.00 €
Radio Galaxie	350.00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>47 080.00 €</b>

## Les subventions sont soumises au vote individuellement

Les conseillers membres du bureau d'une association s'abstiennent pour le vote de sa subvention

# Vote du budget Principal 2024 – Section de Fonctionnement

Chapitres	BP 2024
011 - Charges à caractère général	758 400.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 229 000.00
014 - Atténuations de produits	372 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	150 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	327 350.34
66 - Charges financières	55 699.28
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	10 000.00
<b>Total général</b>	<b>2 935 449.62</b>

Chapitres	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	236 504.46
013 - Atténuations de charges	35 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 445.16
73 - Impôts et taxes	1 559 100.00
74 - Dotations, subventions et participations	901 400.00
75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00
76 - Produits financiers	3 000.00
77 - Produits exceptionnels	0.00
<b>Total général</b>	<b>2 935 449.62</b>

La section est équilibrée.

Les inscriptions budgétaires évoluent de 6.7% en 2024 par rapport à 2023

**PROPOSITION**

**APPROUVER** le budget 2024 pour la section de Fonctionnement

# Vote du budget Principal : Investissements 2024

Le montant des nouvelles dépenses s'élève à 1 426 000€ dont 1 190 500€ de dépenses d'équipements. Cumulés avec les RAR, le montant total des dépenses est de 2 061 884.41€

Dépenses d'équipement - Opérations	BP 2024	RAR 2023	TOTAL 2024
15 - Salle polyvalente	50 000.00	144 704.42	194 704.42
16 - Halle	10 000.00	0.00	10 000.00
17 - Bâtiments	105 000.00	54 665.97	159 665.97
18 - Eglise	15 000.00	152 972.67	167 972.67
19 - Equipements et travaux divers locaux scolaires	43 000.00	0.00	43 000.00
20 - Urba RD 43b	7 000.00	60 027.00	67 027.00
21 - Voirie et réseaux	135 000.00	9 943.59	144 943.59
24 - Restructuration Groupe scolaire	225 000.00	144 312.20	369 312.20
25 - Equipements et travaux divers locaux associatifs	25 000.00	0.00	25 000.00
27- Rénovation Ancien couvent	493 000.00	50 808.56	543 808.56
28 - Equipements et travaux divers	75 000.00	0.00	75 000.00
Hors opérations	7 500.00	18 450.00	25 950.00
<b>Total général</b>	<b>1 190 500.00</b>	<b>635 884.41</b>	<b>1 826 384.41</b>

# Vote du budget Principal : Investissements 2024

Dépenses	BP 2024	RAR	Total BP 2024
001 - Solde d'exécution reporté	0.00	0.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	20 000.00	0.00	20 000.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000.00	0.00	220 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	5 000.00	18 450.00	23 450.00
21 - Immobilisations corporelles	2 500.00	0.00	2 500.00
23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
27 - Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
OPERATIONS	1 178 500.00	617 434.41	1 795 934.41
<b>Total</b>	<b>1 426 000.00</b>	<b>635 884.41</b>	<b>2 061 884.41</b>

Recettes	BP 2024
001 - Solde d'exécution reporté	608 924.23
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000.00
024 - Produits de cessions	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 000.00
13 - Subventions d'investissement	482 960.18
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
21- Immobilisations corporelles	0.00
23-Immobilisations en cours	0.00
27 - Autres immobilisations financières	15 000.00
<b>Total</b>	<b>2 061 884.41</b>

**PROPOSITION**

**APPROUVER** le budget 2024 pour la section d'Investissement

# Approbation de la mise en œuvre dès 2024 du compte financier unique CFU

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La suppression de ce doublon contribue à une simplification de la présentation des comptes et à une plus grande robustesse des circuits informatiques entre l'ordonnateur, le comptable et la préfecture.

L'article 205 de la loi de Finances 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Les collectivités ont la possibilité de l'adopter avant 2026.

La Trésorerie encourage les communes à le mettre en place de manière échelonnée.

L'objectif étant de basculer une partie des communes chaque année afin d'éviter un embouteillage en 2026 au niveau des éditeurs, de la Préfecture et des services de la DGFIP pour assurer un accompagnement correct.

La commune de LHERM remplit les conditions de mise en œuvre dès 2024.

**PROPOSITION**

**APPROUVER** l'adoption du Compte Financier Unique en 2024

## Admission en non valeur

A la demande de la trésorerie, il est proposé d'admettre en non-valeur, des titres émis entre 2014 et 2015 d'un montant total de 1 593.61 € qui n'ont pas pu être recouverts.

### PROPOSITION

**APPROUVER** les admissions en non valeurs des titres d'un montant total de 1 593.61€

# Approbation du protocole pour la poursuite des travaux de rénovation de la salle polyvalente

## PREFINANCEMENT

ENZO&ROSSO et son assureur la Mutuelle des Architectes Français ont à ce jour préfinancé **65 013.69 €** correspondant à :

- Etude de diagnostic du BET GARDET 4 464 €
- Coût des matériaux nécessaires à la reprise des travaux par la société NEGRETTO 60 549.69 €

## COUT DES TRAVAUX DE REPRISE CONSECUTIF AU SINISTRE

Le coût des travaux réparatoires a été chiffré à la somme totale de **230 205,87 €** (vérification par cabinet B2M Economiste)

- Etude GARDET : 4 464 € TTC
- Devis NEGRETTO négocié avec remise de 5%, n°251 du 01.02.2024: 196 485.03 € HT
- Location bungalows et barrières chantier : 10 787.34 € HT
- Avenant maîtrise d'œuvre – OPC de ENZO ROSSO : 14 709 € TTC
- Avenant bureau de contrôle ALPES CONTROLES : 4560 € TTC
- Avenant SPS VERITAS : 2054.40 € TTC
- Constat d'huissier SCP PHALIP BONTAZ BELARGE du 23.01.2024 : 700 € TTC.

# Approbation du protocole pour la poursuite des travaux de rénovation de la salle polyvalente

## CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DU SINISTRE

Les parties ont convenu de régler le litige qui les oppose et de participer ou/et de prendre en charge le sinistre selon les modalités ci-après et ce sans reconnaissance de responsabilité.

**La société ENZO&ROSSO et son assureur la MAF** acceptent de participer à hauteur de 65 % du montant HT du coût des travaux soit une indemnité globale et forfaitaire de 149 633. 82 €. **Après déduction de la somme de 65 013.69 euros**, la société ENZO&ROSSO et son assureur la MAF s'engagent par les présentes à régler le solde restant dû sur leur quote-part soit une indemnité de **84 620. 13 € et ce pour solde de tout compte.**

**La société ECOZIMUT et son assureur l'Auxiliaire** acceptent de participer à hauteur de 35 % du montant HT du coût des travaux et à régler **une indemnité globale et forfaitaire de 80 572.05 € pour solde de tout compte**, la société ECOZIMUT restant tenue à l'égard de l'AUXILIAIRE de sa franchise.

**La société NEGRETTO** a d'ores et déjà appliqué une réduction de 5 % sur le montant total HT des travaux visés à son devis n°251 du 01.02.2024, ce qui est reconnu et accepté par les parties.

**PROPOSITION**

**APPROUVER** le protocole

# Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

## Attribution de Marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Tenue de travail Services techniques	Ligne T	1 091.82

## Info diverses

- La remise en état de l'éclairage vandalisé au stade devrait intervenir d'ici une semaine à dix-jours.
- Les réclamations concernant l'entretien des vestiaires du club de football et des clôtures ont été à nouveau formulée en conseil communautaire. Une première intervention devrait intervenir en avril. Une seconde sera prévue après séchage complet des murs humidifiés par la fuite d'eau.

## Prochain Conseil Municipal

02/04/2024 – BP 2024

## Prochains Bureaux Communautaires

04/04/2024 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

## Prochains Conseils Communautaires

28/03/2024 – Maison Garonne – Cazères – 19h00

25/04/2024 – Maison du Touch – Rieumes – 19h00

